

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

Avis
30 mai 2018

nicotine

NICOPATCH 7 mg/24 h, dispositif transdermique

Boîte de 7 (CIP : 34009 383 798 0 8)

Boîte de 28 (CIP : 34009 383 801 1 8)

NICOPATCH 14 mg/24 h, dispositif transdermique

Boîte de 7 (CIP : 34009 383 802 8 6)

Boîte de 28 (CIP : 34009 383 805 7 6)

NICOPATCH 21 mg/24 h, dispositif transdermique

Boîte de 7 (CIP : 34009 383 806 3 7)

Boîte de 28 (CIP : 34009 383 810 0 9)

Laboratoire PIERRE FABRE MEDICAMENT

Code ATC	N07BA01 (médicaments utilisés dans la dépendance à la nicotine)
Motif de l'examen	Inscription
Liste concernée	Sécurité Sociale (CSS L.162-17)
Indication concernée	« Ce médicament est indiqué dans le traitement de la dépendance tabagique afin de soulager les symptômes du sevrage nicotinique chez les sujets désireux d'arrêter leur consommation de tabac. Le taux de réussite du sevrage tabagique est généralement amélioré s'il est accompagné de conseils et d'un soutien. L'arrêt définitif de la consommation de tabac est l'objectif final du traitement.»

01 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

AMM	20 mai 2008 (procédure nationale)
Conditions de prescription et de délivrance / statut particulier	Médicament non soumis à prescription médicale

02 CONTEXTE

Il s'agit d'une demande d'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux de spécialités déjà agréées aux collectivités.

03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Considérant l'ensemble de ces données et informations et après débat et vote, la Commission estime :

03.1 Service Médical Rendu

- ▀ Les conséquences directes de la consommation régulière de tabac restent la première cause de mortalité évitable en France : 78 000 décès lui sont attribués chaque année. Le tabagisme passif est aussi responsable de 3 000 à 5 000 morts par an.
- ▀ Ces spécialités, de par leur action sur l'arrêt de la consommation régulière de tabac, sont à visée préventive de cette morbi-mortalité.
- ▀ Le rapport efficacité/effets indésirables est important.
- ▀ Les traitements de substitution nicotinique sont des médicaments de première intention du sevrage tabagique.

Le service médical rendu de ces spécialités est important.

▀ **Taux de remboursement proposé : 65 %**

03.2 Amélioration du Service Médical Rendu

Ces spécialités n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) dans la stratégie du sevrage tabagique.

04 RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

▀ **Conditionnements :**

Ils sont adaptés aux conditions de prescription selon l'indication, la posologie et la durée de traitement.